



## Déclaration préalable à la CAPD du 7 mars 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes réunis pour étudier les départs pour les différentes formations ASH et les modifications des règles du mouvement.

En premier lieu, le SNUipp-FSU dénonce le sort réservé aux départs en formation spécialisée pour les CAPA-SH options E et G qui sont, de fait, mis en extinction depuis maintenant plusieurs années alors que les collègues plébiscitent les interventions de ces maîtres spécialisés auprès des élèves les plus en difficulté. Ce choix délibéré nous inquiète quant à l'avenir des RASED qui sont, pour le moment, absents de la loi de refondation à venir.

En second lieu, lors du groupe de travail du 5 février dernier, nous avons abordé la circulaire du mouvement 2013 et les modifications que vous vous proposiez d'y apporter. Certaines propositions d'amélioration que le SNUipp-FSU a faites lors de la discussion ont été retenues et nous nous en félicitons. Les éléments constitutifs du barème, notamment la bonification conséquente en cas de mesure de carte scolaire, permettront une meilleure compréhension des opérations de mouvement pour tous nos collègues. Le SNUipp-FSU a toujours expliqué aux collègues l'intérêt d'un barème clair et cohérent, permettant à chacun de s'emparer des règles du mouvement. Ce changement nous satisfait donc.

Le SNUipp-FSU a toujours revendiqué la suppression de la note pédagogique dans les gestions administratives et regrette donc que celle-ci, même minorée, fasse encore partie du barème. De plus, la baisse du correctif de note ne nous satisfait pas. Nous aurions préféré revoir la grille de notation départementale à la hausse. La grille de notation actuelle reste en effet injuste pour les collègues en fin de carrière, permettant aux collègues inspectés avant sa mise en place d'accéder beaucoup plus rapidement à la Hors Classe.

Le SNUipp-FSU a toujours été convaincu de l'utilité de revenir à un mouvement en deux phases, plus clair, plus lisible, plus transparent pour les collègues. Néanmoins, le mouvement

2013 garde des vœux géographiques obligatoires lors de ses deux phases. Le SNUipp-FSU Somme s'oppose à cette obligation sans intérêt ni pour nos collègues ni pour la couverture des besoins du service et continuera à revendiquer le caractère non-obligatoire de ce type de vœux.

Nous demanderons, comme les années précédentes, une explication satisfaisante des affectations prononcées à la suite d'un vœu géographique. L'algorithme choisi par le Ministère n'est toujours pas compréhensible ni par nous, ni par les collègues. Depuis que ces vœux existent, aucune explication sérieuse ne nous a été fournie. Dans notre volonté d'un mouvement équitable et transparent, les affectations issues de ces vœux géographiques incompréhensibles sont une tache que nous continuerons à dénoncer aussi longtemps que nécessaire.

Le Ministère a choisi d'implanter des postes « plus de maîtres que de classe », ce qui nous satisfait puisque le SNUipp-FSU est à l'origine de cette revendication depuis sa création il y a 20 ans. Cependant, nous sommes toujours opposés à la multiplication des postes à profil et donc au profilage des postes « plus de maîtres que de classe ». Pour la scolarisation des élèves de moins de trois ans, le problème est identique. Les collègues seront affectés sur des classes spécifiques pour la première fois au lieu de l'être sur une école, comme cela s'est toujours fait. Les IEN répètent à l'envi que personne n'est titulaire de son niveau de classe, ce sera désormais faux et donc, injuste... Autre conséquence prévisible si vous maintenez ce profilage, cela engendrera de nouveau des injustices lors d'éventuelles mesures de carte scolaire.

Enfin, le SNUipp-FSU se réjouit de l'annonce faite par la Ministre de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu, concernant l'abrogation prochaine de la journée de carence en cas d'arrêt de maladie. Cette abrogation, qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2014, peut sans nul doute être mise à l'actif des nombreuses interpellations des fédérations de fonctionnaires, notamment la FSU, des mobilisations des agents et était encore au cœur des revendications de la journée de grève du 31 janvier dernier. Cette décision vient mettre un terme à une mesure injuste, économiquement sans effet, inefficace face à l'absence des agents pour raison de maladie nécessairement prescrite par un médecin. La journée de carence était pénalisante car constituait de fait une nouvelle baisse de pouvoir d'achat en prélevant de facto 1/30ème de salaire pour chaque arrêt maladie. Elle touchait plus particulièrement les jeunes femmes et les personnels exerçant dans les zones difficiles. Le gouvernement qui l'avait instaurée avait surtout cherché à stigmatiser un peu plus les agents de la Fonction Publique.

Le SNUipp-FSU veut voir à travers cette décision une reconnaissance du rôle que jouent aujourd'hui les agents de la Fonction publique dans notre pays et souhaite qu'il s'agisse d'un premier pas vers d'autres mesures attendues.